

Coordonnées de l'Entreprise

Nom et forme juridique

Siret

adresse

Tel

Fax

mail

**GUIDE pour l'établissement d'un
Etat préparatoire à la fixation des
dommages**

PERTE D'EXPLOITATION

Nature et date du sinistre

(ex : Sinistre incendie du 12 décembre 20XX)

En droit français, c'est à la victime de prouver et chiffrer son préjudice.

Ce type d'évaluation préparatoire doit être adressé par LR + AR à l'assurance, car non seulement il vise à cadrer les opérations d'expertise sur une évaluation maximale, mais il justifie de la date de la réclamation qui fait courir des intérêts pour les retards à indemniser des assureurs.

Dossier suivi par Mr/Mme XXX

Situation au (date du document)

INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet d'évaluer la PERTES D'EXPLOITATION de l'entreprise nom et forme juridique depuis le sinistre incendie du 12 décembre 20XX jusqu'à la date du date des dernières pièces comptables servant à l'évaluation soit X mois.

Le contrat d'assurance perte d'exploitation porte sur une durée d'indemnisation de généralement de 6, 12 ou 24 mois.

Cette limite n'étant pas atteinte, l'évaluation porte sur la perte d'exploitation passée en vue de son indemnisation contractuelle afin de ne pas aggraver la situation financière et commerciale de l'entreprise.

Attention, certaines assurance font signer une transaction pour solde de tous compte
Ainsi, il s'agit d'un acompte à hauteur de la perte d'exploitation passée jusqu'à la date indiquée ci-dessus.

L'entreprise n'ayant pas encore retrouvé son niveau d'activité attendu, nous nous réservons de réclamer ultérieurement l'indemnisation de la perte d'exploitation future pour rattraper le chiffre d'affaires qui aurait été atteint en l'absence du sinistre.

La méthode retenue pour notre évaluation est conforme à celle de notre contrat d'assurance et porte sur la marge perdue sur le chiffre d'affaires perdu.

Rappel :

Pour une entreprise, le manque de chiffre d'affaires engendre une perte de la marge contribuant à la couverture des charges fixes et du bénéfice que l'on nomme la marge sur les coûts variables.

La méthode d'évaluation d'une PE évalue d'une part le CA perdu / CA attendu et d'autre part la marge sur les coûts variables.

L'évaluation d'une perte d'exploitation est obtenue par la multiplication du chiffre d'affaires perdu par le taux de la marge sur ses coûts variables.

I ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

(en 10 à 20 lignes)

Au jour du sinistre l'activité était la suivante :

Rappeler l'activité couverte par le contrat assurance (voir conditions particulières) sinon il y a un risque que l'assureur refuse d'appliquer le contrat faute de lui avoir signalé une (des) nouvelle activité. Puis faire une présentation succincte des effectif du personnel, type de clientèle, ventes, ... etc

L'activité après sinistre s'est poursuivie selon

Attention : de nombreux contrats d'assurance excluent l'indemnisation de la perte d'exploitation en cas d'arrêt total d'activité qui relèverait d'une autre assurance pour la perte de valeur du fonds de commerce.

Attention, lors des expertises pour l'indemnisation des pertes d'exploitation, les opérations se concluent parfois avant que l'entreprise ait retrouvé le niveau d'activité attendu. Ainsi il faudra réclamer également l'indemnisation d'une perte future sur une période complémentaire pour rattraper le chiffre d'affaires qui aurait été atteint en l'absence du sinistre et parfois la baisse de marge sur le chiffre d'affaires maintenu. Voir plus de détails sur le site contreexpertise.fr

L'activité devrait retrouver son potentiel de pleine activité sous X mois suite aux délais de remplacement de (les lister)..... et/ou des travaux de (les lister).....

Pour autant, *(sauf rares cas particuliers de décalage de commandes)*, ce n'est pas l'arrivée de nouvelles machines et/ou la fin des travaux qui permettront de retrouver immédiatement le niveau d'activité attendu *(le rattrapage de la clientèle perdue sera plus ou moins long à atteindre, selon qu'il s'agisse d'une clientèle de proximité et/ou de parts de marché passées à la concurrence)*.

Sur la période contractuelle *(voir contrat perte d'exploitation)* de 6,12, 24 mois depuis la date du sinistre, la perte de CA induite devrait donc continuer. Aussi, la finalisation de l'évaluation de la perte d'exploitation reste à parfaire au-delà de l'évaluation de la perte déjà subie.

II EVALUATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PERDU

(cette partie vise à mettre en évidence le taux de croissance du CA, pour évaluer le CA attendu sur la période sinistrée afin d'évaluer le CA perdu par différence entre le CA attendu et le CA réalisé depuis le sinistre.

2.11 Le plus simple est de comparer les produits des années complètes à partir des comptabilités annuelles

PRODUITS D'EXPLOITATION	Compte		Année n-2	Année n-1	Année du sinistre
Chiffre d'affaires net	70	A			
Production stockée					
	<i>En augmentation</i>	71	B		
	<i>En diminution</i>	-71	C		
Production immobilisée	72	D			
	Total des produits		A+B-C+D		

Coefficient de tendance d'augmentation de l'activité :

$$= \text{Total des produits n-1} / \text{Total des produits n-2}$$

Chiffre d'affaires attendu :

$$= \text{Total des produits n-1} \times \text{coefficient de tendance ci-dessus}$$

Chiffre d'affaires perdu :

$$= \text{Chiffre d'affaires attendu} - \text{Total des produits de l'année du sinistre}$$

Point particulier :

Le chiffre d'affaires perdu a une importante influence sur l'évaluation de la perte d'exploitation.

Le coefficient de tendance peut fluctuer sur différentes années. Il faut donc rechercher celui qui sera le plus favorable.

	2014	2015	2016
	12 mois	12 mois	12 mois
Total Chiffre d'Affaires € HT	1 193 470	1 346 902	1 548 657
Production stockée	-7 018	-11 475	48 776
Total Produits d'exploitation	1 186 452	1 335 427	1 597 433
<i>Coeff de tendance annuel</i>		112,6%	119,6%
Coefficient de tendance moyen		116,1%	

Dans l'exemple ci-dessus, on voit que l'année 2016 avec 19,6 % de croissance est plus favorable que 2015. Ainsi le CA attendu sera de 1.910.530 € (1.597.433 € (dernier total des produits avant l'année du sinistre) x 119,6%,

alors qu'il aurait été inférieur de près de 56.000 € avec un coefficient de tendance de 116,1%.
Inversement, si 2015 avait un coefficient de croissance supérieur à celui de 2016, la moyenne sera plus favorable que la seule dernière année.

2.12 En cas d'évolutions irrégulières du CA, voire si une dernière année est négative :

il va falloir argumenter pour justifier un coefficient de tendance favorable (nouveaux investissements, budget communication plus élevé, renforcement de l'effectif commercial, ...) ou des statistiques de la profession.

Parfois, il faudra démontrer que le recul du CA a été ponctuel et provient d'un fait non récurrent (panne machine, travaux devant la boutique, ...).

2.13 Si l'entreprise dispose d'un plan de développement prévisionnel avec une croissance ambitieuse de son CA :

Il faut qu'il ait une date antérieure certaine et Il est préférable qu'il ait été validé par un organisme extérieur. Cela peut être un financement public ou bancaire, le bénéfice d'une aide ou subvention, ... voire une étude de marché.

2.14 Pour des PE de plus courtes durée,

Il faut parfois comparer mois par mois depuis le sinistre surtout s'il y a une activité avec saisonnalité. Egalement, il faudra mentionner les effets s'il y a une forte saisonnalité : (ex 2/3% du CA de juillet à décembre, 25% du CA en décembre, ...)

Exemple pour une PE de février à mai

	<i>année n-3</i>	<i>année n-2</i>	<i>année n-1</i>	<i>année en cours</i>
<i>Février</i>				
<i>Mars</i>				
<i>Avril</i>				
<i>Mai</i>				
<i>Total CA</i>				
<i>% Total CA / Total CA n-1</i>				
<i>Moyenne %CA / CA N-1</i>				

III EVALUATION DU TAUX DE MARGE SUR COÛTS VARIABLES

Rappel : Pour une entreprise, le manque de chiffre d'affaires engendre une perte de la marge contribuant à la couverture des charges fixes et du bénéfice que l'on nomme la marge sur les coûts variables.

Pour une entreprise mono produit ou mono activité, le taux de marge entre les ventes et les achats directs est sensiblement une constante. Les charges variables passées sont établies avec suffisamment de précision par un retraitement des 2 à 3 années de comptabilité antérieure. Ce taux est à calculer de façon extra comptable selon un concept proche du "direct costing" (notion de contrôle de gestion et de comptabilité analytique visant les coûts directs).

L'identification des charges variables est effectué à partir des comptes de charges de la comptabilité, selon :

CHARGES VARIABLES		N° de compte	Année n-2	Année n-1
Achats de matières premières		601		
Variation des stocks matières premières				
	<i>En augmentation</i>	-6031		
	<i>En diminution</i>	6031		
Achats de matières consommables		6021		
Variation des stocks matières consommables				
	<i>En augmentation</i>	-60321		
	<i>En diminution</i>	60321		
Achats de fournitures		6022		
Achats d'emballages		6026		
Variation des stocks emballages				
	<i>En augmentation</i>	-60326		
	<i>En diminution</i>	60326		
Achats de marchandises		607		
Variation des stocks marchandises				
	<i>En augmentation</i>	-603		
	<i>En diminution</i>	603		
Achats de fluides		606		
Autres achats de marchandises		609		
Rabais, remises, ristournes		-609		
		-629		
Frais de Transports sur achats		6241		
Frais de Transports sur ventes		6242		
Contribution Sociale de Solidarité (C3S)		6371		
		TOTAL DES CHARGES VARIABLES		

Dans la pratique, la liste des charges variables est non exhaustive et doit être adaptée à chaque cas d'espèce. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous apparait des frais de dépollution spécifique à cette activité..

Sur votre demande nous pouvons vous adresser gracieusement, en pièce jointe par Email, ce tableau avec les calculs automatiques sous forme Excel.

Il découle de ce tableau pour chaque année, un total des charges variables.

Ce total déduit du total des produits annuel (vu en I L'évaluation du chiffre d'affaires perdu) conduit au total des charges non-variables.

Le taux de marge sur les coûts variables découle de ce total des charges non-variables exprimé en pourcentage par rapport au total des produits annuel dont on détermine une moyenne sur les dernières années.

Exemple :

	2014	2015	2016
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
<i>Achats mat prem et autres approv</i>	606 069	602 859	740 136
<i>Var stocks mat prem et autres approv</i>	-6 531	-7 286	3 949
1 Achats consommés	599 538	595 573	744 085
2 Charges variables			
<i>Frais de dépollution</i>	0	10 567	27 024
<i>Electricité 80 %</i>	6 898	6 302	10 940
<i>Eau 80%</i>	714	3 020	1 554
<i>Combustible</i>	57 076	69 072	87 413
<i>Petit outillage</i>	613	238	3 351
<i>Transports sur achats</i>	3674	0	147
<i>Transports sur ventes</i>	13 787	19 481	22 756
<i>C3S</i>	1 560	2 155	2 477
3 Total Charges Variables € HT (1 + 2)	683 860	706 408	899 747
4 Rappel du Chiffre d'affaires	1 186 452	1 335 427	1 597 433
5 Marge sur Coûts Variables (4-3)	502 592	629 019	697 686
Taux de marge sur coûts variables (5/4)	42,4%	47,1%	43,7%
Taux de marge moyen	44,4%		

IV Perte d'exploitation imputable au sinistre :

(à parfaire pour la perte future)

- le chiffre d'affaires perdu (page 4) s'est établi à € HT (A)

- la marge sur coûts variables (page 6) est ressortie à % (B)

La perte d'exploitation passée à la date du mois/année s'établie à € HT. (A x B)

Points particuliers :

- *ce guide d'évaluation des pertes d'exploitations les plus simples ne doit en aucun cas être considéré comme un "modèle parfait" et nécessitent d'être adaptées à chaque situation particulière*
- *il existe des pertes d'exploitation beaucoup plus complexes qui nécessitent des évaluations spécifiques*
- *également, même si une perte d'exploitation est établie avec rigueur, cela n'empêchera pas l'expert d'assurance de tenter de la minimiser.*

V Frais supplémentaires induits par le sinistre :

Mais également viennent s'ajouter l'indemnisation des frais supplémentaires induits qui concerne les frais exceptionnels engagés pour :

- éviter une aggravation es dommages (mesures conservatoires) suite au sinistre

(les lister avec leur montant et les justificatifs)

- maintenir un maximum de chiffre d'affaires.

(les lister avec leur montant et les justificatifs)

Dont le total représente € HT

Généralement, les assurances exigent un accord préalable de leurs experts ou à défaut la validation à postériori

Exemple de frais

Location d'une chambre froide

Location de bungalows + vestiaire et sanitaire y compris transports

Installation électrique provisoire

Stockage extérieur

Mise aux normes

Frais publicitaires exceptionnels

Publicité pour redémarrage / réouverture au public (mailing, presse, ...)

VI Liste des pièces justificatives :